

Objectif général

Assurer l'aide nécessaire aux soins d'hygiène de la personne.

Conditions spécifiques

- ◆ Si l'usager a besoin d'aide pour entrer ou sortir de la baignoire ou du cabinet de douche, des barres de soutien doivent être installées aux endroits requis.
- ◆ Un banc de transfert ou une planche de bain est nécessaire pour prendre une douche en position assise au-dessus de la baignoire.
- ◆ Aucun soin d'hygiène à la baignoire n'est offert si :
 - ⇒ Les portes de douche coulissantes ou leur cadre sont présents.
 - ⇒ Le bain est installé sur un podium (marches).

Accessoires ou équipements nécessaires

- ◆ Tapis de caoutchouc ou surface antidérapante à l'intérieur de la baignoire
- ◆ Tapis antidérapant à l'extérieur de la baignoire
- ◆ Douche-téléphone comprenant :
 - ⇒ Boyau de 1,8 m (6 pieds)
 - ⇒ Pomme de douche avec contrôle manuel
- ◆ Barre d'appui
- ◆ Serviettes et débarbouillettes
- ◆ Coupe-ongles et lime à ongles
- ◆ Certains équipements additionnels peuvent être nécessaires selon la situation. Ces équipements peuvent être prêtés par le CLSC pour une période maximale de trois mois.



Notez que des conditions particulières s'appliquent pour les soins d'hygiène au lit.

Centre de santé et de services sociaux
des Îles

430, ch. Principal, Cap-aux-Meules (Qc) G4T 1R9
418 986-2121
www.csssdesiles.qc.ca

Dépliant produit en février 2011,
inspiré du dépliant du CSSS Baie-des-Chaleurs
Mise en page : service de communication

L'AIDE À DOMICILE ET L'AUXILIAIRE FAMILIALE ET SOCIALE



pour

AIDER la personne à se prendre en charge avec l'aide de son entourage et les ressources de son milieu.

ADAPTER ses habitudes de vie à ses capacités physiques actuelles.

COMPENSER ses incapacités à s'occuper de soi-même et de sa maison.

L'AUXILIAIRE FAMILIALE ET SOCIALE

L'auxiliaire aide la personne en perte d'autonomie et son entourage



pour que la personne puisse :

- ⇒ Demeurer fonctionnelle le plus longtemps possible;
- ⇒ Éviter la désorganisation de la vie quotidienne.

L'auxiliaire intervient

- ⇒ Quand les ressources personnelles, familiales et communautaires ne peuvent combler les besoins de la personne et de son milieu;
- ⇒ Quand la qualité de vie ou la capacité de rester chez soi est compromise.



Selon le plan d'intervention, l'auxiliaire peut assurer

- ⇒ Les services directs à la personne (soins d'hygiène et aide à l'habillement);
- ⇒ Les services d'aide à la mobilité;
- ⇒ La stimulation aux exercices physiques.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Responsabilités du CLSC

- ⇒ Communiquer les règles de fonctionnement du service;
- ⇒ Prévenir l'utilisateur quand il y a une modification d'horaire ou un changement d'intervenant;
- ⇒ S'assurer que l'organisation du travail et les techniques utilisées pour l'accomplir soient sécuritaires;
- ⇒ Réévaluer les services en fonction de l'évolution des besoins;
- ⇒ Déterminer l'heure et les journées de dispensation des services;
- ⇒ S'assurer du respect de la confidentialité.

Responsabilités de l'utilisateur

- ⇒ Coopérer aux services donnés, selon ses capacités;
- ⇒ Respecter les fonctions de l'auxiliaire familiale et sociale et son horaire de service;
- ⇒ Éviter les situations où la sécurité des personnes est compromise;
- ⇒ Informer le CLSC s'il doit s'absenter de son domicile alors qu'une visite est prévue.

SÉCURITÉ DES PERSONNES

Responsabilités du CLSC

- ⇒ Déterminer les équipements requis pour assurer l'autonomie et la sécurité tant de l'utilisateur que de l'auxiliaire familiale;
- ⇒ Proposer un aménagement sécuritaire des lieux pour prévenir tout accident.

Responsabilités de l'utilisateur

- ⇒ Se procurer les équipements requis pour assurer son autonomie et sa sécurité;
- ⇒ Assurer un aménagement sécuritaire des lieux pour prévenir tout accident;
- ⇒ Se présenter pour le prêt d'équipement, selon l'horaire établi.

**CES CONDITIONS SONT
ESSENTIELLES POUR
ASSURER VOTRE
SÉCURITÉ PERSONNELLE
ET PRÉVENIR LES
ACCIDENTS.**